

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2013

Le mardi 8 octobre 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 3 octobre 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusé : M. JOLLY,

Secrétaire : M. DUPEU Laurent.

Il y a deux observations sur le dernier compte rendu. Monsieur le maire les corrige et propose aux élus de signer le registre.

#### **1 – CONTRAT GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2012 décidant de se joindre à la mise en concurrence engagée par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 11 juin 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale prévoyance et du 10 juin 2013 retenant HARMONIE MUTUELLE,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres et HARMONIE MUTUELLE,

Vu l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion en date du 3 octobre 2013,

Vu l'exposé du Maire, qui fait savoir que dans l'urgence, les membres du bureau ont décidé de proposer une participation de 10,00 € par agent,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

1°) d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents de droit public et de droit privé de la collectivité en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès, selon le choix des agents.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour son caractère solidaire et responsable.

2°) de fixer le montant unitaire de participation comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- 10,00 euros / agent / mois

3°) d'adhérer à la convention de participation prévoyance Centre de gestion FPT Deux-Sèvres / Harmonie mutuelle pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une période de 6 années.

- 4°) d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.  
 5°) d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

## **2 – LIGNE DE TRESORERIE**

Pour faire suite à la dernière réunion du Conseil municipal, deux établissements ont proposé une ligne de trésorerie de 50 000 € pour une année. Un tableau est remis aux élus avec les différentes conditions financières :

Crédit Agricole Mutuel Charente Maritime, Deux-Sèvres : frais de dossier 150,00 €  
 Commission d'engagement 150,00 €, pas de commission de non utilisation, taux Euribor 3 mois majoré de 1.70 %, remboursement trimestriel.

Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes : pas de frais de dossier, commission d'engagement 250,00 €, frais de non utilisation (0,5 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen), taux Euribor une semaine majoré de 1,50 %, remboursement mensuel.

M. le maire rappelle que la ligne de trésorerie risque d'être nécessaire dans le cas où la commune devrait mandater de grosses factures, par exemple pour les travaux de voirie début 2014, tout en sachant que le versement des subventions (Accordées pour le matériel informatique école), ne sera effectué qu'une fois les factures payées.

Les élus, par 10 voix pour et 3 abstentions, se positionnent favorablement quant à la demande d'une ligne de Trésorerie. C'est le crédit agricole qui est retenu car il n'y a pas de commission de non utilisation, en sachant que la dernière ligne de trésorerie n'a jamais été utilisée.

## **3 – DECISIONS MODIFICATIVES / VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget 2013 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer un vote de crédits supplémentaires.

Les conseillers, après délibération, votent en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes tels que mentionnés comme suit :

LIBELLE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement :</b>			
Dépenses imprévues	022	17 561,00 €	
Maintenance	6156	3 700,00 €	
Autres emplois d'insertion	64168	3 000,00 €	
Subvent de fonct. droit privé (Les Fressi-nous)	6574	200,00 €	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7381		16 357,00 €
Participation (contrat aidé)	74718		2 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	74121		6 104,00 €
<b>Total fonctionnement</b>		<b>24 461,00 €</b>	<b>24 461,00 €</b>
<b>Investissement :</b>			
Terrains nus (opération 0023)	2111	500,00 €	
Matériel informatique école (opération 0021)	2183	24 200,00 €	

Mobilier (école) (opération 0021)	2184	3 200,00 €	
Subvention d'équipement Etat (op/0021)	1321		5 000,00 €
Subvention d'équipement Région (op/0021)	1322		15 000,00 €
Subvention d'Equipement Départem (op/0021)	1323		7 900,00 €
<b>Total investissement</b>		<b>27 900,00 €</b>	<b>27 900,00 €</b>

#### **4 – CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE / FERMETURE DE PLUSIEURS POSTES**

\* Lors du dernier Conseil municipal, il a été décidé de proposer un contrat à durée déterminée de trois mois pour un travail hebdomadaire de 22h et 48 mn, dans l'attente de la création d'un poste de stagiaire.

Mme Moreau fait savoir que la personne recrutée dans un premier temps n'a pas donné suite à sa nomination puisqu'elle a obtenu un poste de stagiaire à temps complet dans une autre commune. C'est donc Mme Millet Emmanuelle, domiciliée à la Crèche, retenue en deuxième position par le jury de recrutement, qui s'est vue attribuer le poste.

Considérant la fin de ce contrat le 31 décembre 2013 ;

Considérant les besoins du service scolaire au vu du nombre croissant des effectifs ces dernières années et de la réforme des rythmes scolaires appliquée en septembre 2013 ;

Les élus décident de créer un poste d'adjoint technique pour un temps annualisé de 22h48 (22,80/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

\* Pour faire suite à l'avancement de certains agents, il y a lieu de demander au Comité Technique Paritaire, son avis sur la fermeture des postes suivants :

- M. Giraud Maurice, fermeture adjt techn principal 2<sup>ème</sup> classe, passe 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Girard Nathalie, fermeture rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, passe 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme Pothet, fermeture ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, passe ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe,
- Mme Mousset Clarisse, mutation à Aiffres, fermeture de son poste.

#### **5 – INDEMNITES DE REGIES**

Mme Allonneau explique que le montant des indemnités de responsabilité varie en fonction du montant mensuellement encaissé et de l'avance consentie.

Les membres du Conseil municipal votent, pour l'année 2013, les indemnités de responsabilité des régisseurs suivantes :

- Mme ALLONNEAU Danielle, régisseur de recettes ..... 140,00 €
- Mme GIRARD Nathalie, régisseur d'avances ..... 110,00 €

#### **6 – PROPOSITION ACHAT MOBIL HOME**

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux que depuis la mise en place de la semaine d'école de quatre jours et demi, un manque de place important se fait ressentir au niveau des bâtiments scolaires, surtout lors des activités périscolaires.

L'école de musique souhaiterait aussi un bâtiment de plein pied, permettant à deux enfants ayant des problèmes de mobilité, de suivre des cours.

Chaque enseignant utilise leur classe le vendredi soir pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) .

Les salles restant disponibles sont l'ancien secrétariat, la garderie scolaire et la salle de motricité pour tous les autres enfants, ce qui ne permet pas de faire des activités dans de bonnes conditions.

M. Nivau a pris contact avec une entreprise niortaise qui vend des mobil home à prix très compétitifs. Ces bungalows sont sains mais ont besoin d'amélioration au niveau de l'isolation, du plafond et du plancher (à recouvrir). Chaque module de base a une surface de 14,71 m<sup>2</sup>, une hauteur sous plafond de 2,80 m (plafond suspendu) et possède une porte et un châssis ouvrant. M. le maire propose deux implantations sur la cour de l'école, une entre la bibliothèque scolaire et la salle N°1, et l'autre derrière la salle N°1.

Le plateau scolaire serait plutôt réservé à l'implantation d'un bâtiment dans l'éventualité d'une ouverture de classe.

Dans le cas où deux modules seraient installés dans la cour de l'école, les associations devront se partager l'utilisation des bâtiments. Le matériel de musique tel que la batterie, resterait en place. Les associations devront gérer, entre elles, les temps d'utilisation.

Mme Légereau ne trouve pas ce genre de construction esthétique et cet achat risque d'être mal perçu par les parents craignant que cela devienne une classe.

M. le maire lui répond que l'information devra être faite à ce sujet et qu'il n'est pas question à l'heure actuelle de création de classe.

M.Fouché annonce qu'il y a actuellement un manque de place pour le stockage du matériel appartenant aux associations, aggravé depuis la création de l'association des Fressi-nous qui demande un lieu pour stocker le matériel qui sera prochainement acquis.

Les membres du bureau proposent donc l'implantation de deux modules supplémentaires à la salle des fêtes.

Le coût : mobil home de base : 3 076,50 € HT  
Mobil home avec une porte supplémentaire : 3 562,65 € HT

Transport : 400,00 € pour 2 mobil home.

Le débat est ouvert :

V. Légereau : pourquoi pas deux mobil home juxtaposés ?

M. Nivau : Il y aurait plus de bruits dans une grande salle plutôt que dans deux plus petites.

Deux bâtiments permettent une utilisation à deux groupes simultanément.

L.Dupeu : Ces bâtiments ne sont pas esthétiques.

M.Nivau : Ils peuvent être peints.

M.N. Brochard : A Niort, certains sont décorés par les enfants.

P.Fouché : Les mobil home installés, telle que la proposition est faite, ne seraient pratiquement pas visibles et n'empiéteraient pas sur la cour de récréation des enfants.

M. Nivau : La demande actuelle de place est urgente, tant pour l'école que pour les associations. Ces bâtiments seront implantés provisoirement.

N.Ledoux : C'est une réponse rapide à une demande urgente.

Etant donné que l'implantation de ces bâtiments ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil, M.Nivau demande qu'une commission soit présente le 15 octobre lors de la réunion avec le personnel et les membres des associations intervenant à l'école. Seront présents : Mmes Ledoux, Moreau, MM. Fouché, Décou.

Monsieur le maire demande aux élus de se prononcer sur l'achat des mobil home. Il obtient l'unanimité pour l'acquisition de quatre modules.

## **7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Voirie :

- 15 bancs publics sont en cours de confection,
- Devis pour nettoyage des bacs à hydrocarbure : M.Nivau souhaite l'intervention des employés pour savoir si le pompage des boues est réellement nécessaire cette année.

### Informations :

- Demande de subvention de l'association des Fressi-nous. Les élus décident de voter une subvention de démarrage de 200,00 €. Le tableau du vote des crédits (3<sup>ème</sup> point) a été revu en conséquence. Des chaises seront fournies pour les enfants.
- Achat de couverts pour la salle des fêtes. Devis de Ouestotel d'un montant de 630,36 € TTC.

120 couverts seront mis à disposition et le reste en réserve. M. Nivau propose de trouver un système rapide pour le comptage des couverts à chaque location.

- Fressines Infos pour le 20 octobre.

#### Ecole :

Mme Moreau rappelle le recrutement de Mme Millet Emmanuelle, pour des travaux de ménage et surveillance de la cour à l'école et de M. Arnaud Pellon en contrat aidé pour la surveillance de la cour au moment du repas. Il est principalement affecté aux menus travaux nécessaires au fonctionnement de l'école.

Elle rappelle également la réunion avec les employés communaux programmée le mardi 15 octobre à 19h30. Il sera question du bilan de la rentrée 2013/2014 puis à 20h30, en présence des membres de plusieurs associations pour les activités périscolaires.

Mme Moreau fournit un tableau avec les prévisions des prochaines rentrées scolaires.

En 2014 : 210 enfants, 2015 : 212 enfants, 2016 : 209 enfants. Une ouverture de classe serait à prévoir pour 217 enfants. Actuellement, et en fonction des chiffres présentés, il n'en n'est pas question.

#### M. Chaigneau/C.C.A.S. :

- Destruction de nids de frelons. Les élus décident de facturer la somme de 15,00 € aux personnes (propriétaire ou locataire) demandant l'aide de la commune pour destruction d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété. Cette somme couvre la bombe d'insecticide utilisée à chaque destruction.

- Elections municipales les 23 et 30 mars 2014, élections des députés européens le 25 mai 2014.

- Contrôle Véritas des installations de gaz sur la commune : rien à signaler.

- Prochaine commission CCAS élargie : le 5 novembre 2014.

### **8 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La balade du 14 septembre n'a eu que très peu de public, intempéries importantes ce samedi.

- L'école va à la bibliothèque municipale le mardi au lieu du jeudi, et une classe n'y va que tous les quinze jours.

- Station d'épuration, trois entreprises seront auditionnées prochainement. Financement : Subvention Loire Bretagne de 343 000 € plus un prêt à taux zéro de 343 000 €, subvention du Conseil Général de 143 000 €

- Le concert dans l'église de Fressines du 5 octobre a été très apprécié.

La séance est levée à 23h05.